

PUBLIC

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions techniques-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

PRE-REQUIS

Renouveler l'Attestation de Compétence de Formation Initiale, en cours de validité

Aptitude médicale du stagiaire délivrée par le médecin du travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Maîtrise orale et écrite du français.

DUREE

1 jour

EFFETS

De 4 à 10 personnes par session

LIEU

Adresse du Pôle de Formation

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPETENCES

Compétence Théorique et Compétence Pratique

TARIFS

Sur devis

ACCESSIBILITE PSH

Non contacter

METHODES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques.

Le contenu est adapté à la nature des activités des stagiaires, à leur qualification professionnelle.

MODALITES EVALUATIONS

Evaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un QCM.

Une évaluation pratique de 60 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

QUALIFICATIONS FORMATEURS

Formateur en prévention du risque liés à l'amiante
Formation de formateur

COMPETENCES

Assistant Maîtrise Technique Amiante
Expertise et Diagnostic Amiante
Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

Recyclage : A réaliser au plus tard trois ans après le recyclage précédent

Durée : 1 jour

RECYCLAGE DE FORMATION INITIALE A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE

Sous-Section 4

ENCADREMENT TECHNIQUE

Arrêté du 23 février 2012 - Ministère du travail

Activités de l'Article R.4412-94-2° du Code du Travail



Réf. AMIET-10

OBJECTIF

Renouveler l'Attestation de Compétence de Formation Initiale "Personnel d'Encadrement Technique"

PROGRAMME

Rappel des activités et opérations susceptibles de mettre des fibres d'amiante.

Rappel des procédures et modes respiratoires adaptés aux interventions.

Présentation des évolutions réglementaires en vigueur

MODULE N°1

Enseignement théorique :

- Rappel de l'enseignement théorique délivré lors de la formation initiale.

MODULE N°2

Mise en situation pratique sur plate-forme pédagogique :

- Rappel des mises en situation réalisées lors de la partie pratique de la formation initiale.

- Mise en pratique des évolutions réglementaires, des techniques de mise en œuvre.

Taux de satisfaction : Résultats prochainement disponibles

Taux de réussite : Résultats prochainement disponibles

Nombre de stagiaires : Résultats prochainement disponibles

Taux d'abandon : Résultats prochainement disponibles